

RESTRICTIONS DE PARTICIPATION : rappel

La fin de saison approche. Les dernières journées des championnats se profilent. Les derniers tours des coupes vont se jouer. Le DMF tient à rappeler les restrictions de participation d'un joueur à une rencontre durant cette période.

Pour ce qui de celles-ci, il est nécessaire de se conformer aux dispositions de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF, de l'article 12 des Règlements Particuliers de la LGEF ainsi que de l'article 7 respectifs des règlements des deux coupes de MOSELLE séniors.

Article 167 des Règlements Généraux de la FFF : cliquer sur le lien ci-dessous pour atteindre cet article

[d24d699096c2c548642ccc285bcfb735.pdf \(fff.fr\)](#)

Article 12 des Règlements Particuliers de la LGEF : cliquer sur le lien ci-dessous pour atteindre cet article

[0b7a1c2dca3906a0719be902baa36020.pdf \(fff.fr\)](#)

Pour les coupes de MOSELLE séniors :

- Coupe de MOSELLE Trophée Alfred SCHWEITZER consulter l'article 7 du règlement en cliquant sur le lien suivant :
[a61e7d2622771b13010fc193168a84d3.pdf \(fff.fr\)](#)
- Coupe de MOSELLE des Réserves consulter l'article 7 du règlement du règlement en cliquant sur le lien suivant :
[a39e161dc99d3e9bf1389643c4f51940.pdf \(fff.fr\)](#)